



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

PLANNING DES FORMATIONS DE CADRES 2022/23

Les CFF1 contiennent les modules U9 (16 heures) et U11 (16 heures) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 1	31 Octobre, 1 ^{er} , 3, 4 novembre 2022	A définir	160€ (-50€ de bons de formation) Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
CFF 1	20, 21, 23, 24 février 2023	Monteux	160€ (-50€ de bons de formation) Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
MODULE U9	24, 25 avril 2023	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	80€ (-25€ de bon de formation) Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
MODULE U11	27, 28 avril 2023	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	80€ (-25€ de bon de formation) Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS

Les CFF2 contiennent les modules U13 (16 heures) et U15 (16 heures) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 2	10, 11, 13, 14 octobre 2022	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	160€ Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 2	5, 6, 8, 9, décembre 2022	A définir	160€ Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF2	6, 7, 9, 10 février 2023	A définir	80€ Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

Les CFF 3 contiennent les modules U17/19 (16 heures) et SENIORS (16 heures) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 3	5, 6, 8, 9 septembre 2022	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	160€ Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 3	16, 17, 19, 20 Janvier 2023	A définir	160€ Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 3	6, 7, 9, 10 mars 2023	A définir	160€ Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

CERTIFICATIONS	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
TOUS CFF	18 novembre 2022	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50€ Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
TOUS CFF	3 mars 2023	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50€ Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
TOUS CFF	26 mai 2023	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50€ Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 5

DU 2 Septembre 2022

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 29 Août 2022

Présents : MM. SERRE - BERTHELOT - BARRERA – GHZAL - BENOIT - MANIERE – RIPPERT - ALLIO - ABOU KHALIL - BOUVERAT – GUIGUE - MAKHECHOUCHE - MMES MACARIO - GARCIA

Excusés : MM. AJJANI - BAROUDI - JAGER (CTD-PPF) MMES NICOLAS - RAOUX

Assistent : MM. SALIH (Dir. Adm.)

SITUATION DE L'ACA

Le Comité de Direction a reçu la visite surprise de membres de L'ACA, dont Messieurs Alexandre BRESSY (non licencié), Abdelkader NASRI (non licencié), Lotfi GOUARA (non licencié) et d'autres personnes

Ces personnes se sont octroyées les locaux du Comité de Direction en perturbant la séance et en réclamant les codes informatiques FOOTCLUBS

Le Comité a répondu que ces personnes avaient une méconnaissance du fonctionnement des instances et des clubs car les codes informatiques de la messagerie officielle et Footclubs sont gérés par la ligue méditerranée.

Le District n'a pas cette compétence.

Certains ont cru bon de préférer des attaques contre le District Grand Vaucluse et l'ensemble de ses membres élus et salariés.

Pourtant tous ont toujours fait preuve d'impartialité face à une situation quasi ingérable, où 2 clans se disputent la direction d'une association, chacun apportant sa vérité un jour et la contredisant le lendemain.

Comme il est de leur devoir, le District et l'ensemble de ses membres élus et salariés sont au service de tous les clubs du District, ils l'ont toujours été et continueront à l'être malgré des attaques puérides et infondées, des insultes et des menaces.

Notre seul objectif a toujours été et reste la survie du club avignonnais avec une équipe dirigeante reconnue par tous ses licenciés, les collectivités, les institutions et les instances du football, en premier lieu le District Grand Vaucluse.

NOMINATION COMMISSIONS

Vous trouverez la liste des commissions dans l'annexe 1 avec les procès-verbaux

ARBITRAGE

Le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Arbitres décide de la nouvelle feuille de frais concernant les indemnités d'arbitrage. En effet, cela fait plus de dix ans que ces tarifs n'ont pas été revus et qu'il est nécessaire de les revoir afin de valoriser l'arbitrage

De ce fait, les modifications sont les suivantes :

INDEMNITE DE DEPLACEMENT

Ancien Tarif / km	0,401€
Nouveau tarif / km	0,446€

Minimum à percevoir inchangé (35€) si Inférieur à 79 kms

INDEMNITE DE LEVER DE RIDEAU

Ancienne Indemnité	16€
Nouvelle Indemnité	18€

INDEMNITE FIXE POUR LE CENTRAL

Séniors D1 – D2 et Coupe Grand Vaucluse, UI.Fab.	Ancien tarif 35 €	Nouveau tarif 37€
Autres Séniors et Coupe Roumagoux, Espérance	Ancien tarif 33 €	Nouveau tarif 35€
U19 D1	Ancien tarif 31 €	Nouveau tarif 33€
Autres U19 et Féminines Adultes à 11	Ancien tarif 29 €	Nouveau tarif 31€
U14 - U15 – U16 - U17 et Féminines Adultes à 8	Ancien tarif 21 €	Nouveau tarif 23€
U13 et Féminines Jeunes (U15F-U18F)	Ancien tarif 34€	Nouveau tarif 10€

Concernant cette catégorie, l'ancien tarif était d'un total maximum de 34€.

A compter de ce jour, l'indemnité km aura un minimum de 35€ plus un supplément de 10€ en indemnité fixe, soit un total minimum de 45€

INDEMNITE FIXE POUR LA TOUCHE

Seniors	Ancien tarif 24 €	Nouveau tarif 26€
U19	Ancien tarif 21 €	Nouveau tarif 23€
U14 – U15 – U16 – U17	Ancien tarif 17 €	Nouveau tarif 19€

AUTRES

Délégués / Observateurs Arbitres	35 €
Membres Commission des Arbitres et Arbitrage par Journée (Forfait)	
Festival Foot U13 – Challenge U11 U13 – Club Label	50€

La nouvelle feuille de frais va être modifiée dans ce sens et va être expédiée à l'ensemble des Officiels

VIE DES CLUBS

Le Club de **ST ROMAIN EN VIENNOIS** nous informe de sa dissolution à compter du 01^{er} Juillet 2022
Le Comité de Direction en prend acte et informera la Ligue Méditerranée

Le club de **VAISON LA ROMAINE** par l'intermédiaire de son Président, **M. Zoubir ZERIFI** a pris attache auprès du District Grand Vaucluse en date du Mercredi 22 Juin 2022

L'objectif de cet entretien était d'envisager une éventuelle reprise de l'activité par le club après deux saisons d'inactivité totale.

Cependant, aucune nouvelle et aucune correspondance du club de **L'O. VAISONNAIS**

A ce jour, le District constate à nouveau qu'il n'y a aucun engagement dans les compétitions.

De, il est rappelé les dispositions de l'article 42 des Règlements généraux de la FFF que :

- « *Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié. (...)*

Considérant que ledit club rentre dans sa troisième année de non-activité.

De ce fait, il y a lieu d'appliquer l'article 42 des Règlements Généraux de la FFF puisque le club rentre dans sa troisième année d'inactivité.

Par ces motifs, le Comité de Direction transmet à la Ligue méditerranée **la proposition de radiation** du club de **L'Olympique VAISONNAIS**

ENTENTES

Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **VAL DURANCE FA** et **MALLEMORT DE PROVENCE** dans la catégorie **U16**

Considérant que le club de **MALLEMORT DE PROVENCE** dépend du District de Provence

Considérant qu'une entente entre clubs venant d'un District différent mais d'une même ligue peut être accordée à la condition que les Comités de Direction de chaque District aient donné leur accord

Considérant que le Comité de Direction du District de Provence a donné son accord au travers de son PV du 25/08/2022

Cette entente évoluera sous le N° d'affiliation de VAL DURANCE FA (517868)

Par ces motifs, le Comité de Direction valide dans l'intérêt supérieur du Football cette entente dans la catégorie U16 et transmet cette décision au Comité de Direction du District de Provence

GRAND PRIX DU FAIR PLAY

Le PANATHLON CLUB AVIGNON VAUCLUSE organise le Vendredi 09 Septembre 2022 à partir de 19h00 une soirée afin de récompenser des lauréats au titre du Grand Prix du fair-Play et du Mérite.

Pour cette 25^{ème} édition, un licencié du District Grand Vaucluse, à savoir **M. Michel RIOU** sera récompensé pour son engagement dans un sport respectueux de l'éthique.

DISCIPLINE

Le Président propose à l'ensemble du Comité de Direction de mettre en application le fait d'aggraver le barème disciplinaire concernant toutes les incivilités perpétrées à l'encontre d'un Officiel.

Le Comité de Direction approuve l'application du doublement des sanctions à l'unanimité.

Par conséquent, le Comité de Direction décide

– que les sanctions prévues aux articles 4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel seront **doublées**

Cette décision est applicable à compter du 29/08/2022 jusqu'au 30/06/2023

AFFAIRES JURIDIQUES

Pris note de la proposition de conciliation concernant le match **EYRAGUES O / CAUMONT FC** en D3 du 15/05/2022

Le Comité de Direction l'accepte

Pris note de la proposition de conciliation concernant **M. Rafik LOUNISSA**

Le Comité de Direction la refuse

Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2022/2023

**LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45
(Règlements Généraux de la FFF).**

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.
Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- LES ANGLÉS EMAF - D3
- AC VEDENE LE PONTET – D1
- AUTRE PROVENCE US
- ISLE BC – D2
- SORGUES ESP – D4
- CALAVON FC- D3
- CHATEAURENARD FA – D1
- ST ETIENNE DU GRES – D4
- GRAVESON ENT - D3

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ST DIDIER PERNES– D2
- AVIGNON AC
- CAVAILLON ARC – D2
- VAL DURANCE FA – D2

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION GENERALE D'APPEL

Les décisions prises par la Commission Générale d'Appel en 2^{ème} instance peuvent être frappées d'appel en 3^{ème} et dernière instance auprès de la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL DE LA LIGUE MÉDITERRANÉE, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

Toutefois, en ce qui concerne les Coupes du District Rhône-Durance, la Commission Générale d'Appel juge en second et dernier ressort.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 70,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Jeudi 25 Août 2022

Présents : M. SCHNEIDER (Président) - MM. MANIERE, CUILLERAI, BOIX

Excusé (s) : Mme SANCHEZ - MM. GIELY, VILLALONGA, IFAOUI

DECISION

AFFAIRE : Appel du club du club ETOILE d'AUBUNE d'une décision de la Commission des Seniors du 04 juillet 2022, parue le 05 juillet 2022, BO n°01, sur le site internet, donnant rétrogradation en catégorie inférieure à l'issue de la saison 2021/2022.

Appel recevable, reçu par courriel de la décision de la Commission des Seniors, publiée le 05 juillet 2022.

Après rappel des faits et des procédures.

Jugeant en appel et second ressort.

Après audition de :

M. Gilles TARLEY, co-Président du club de ETOILE d'AUBUNE,

Après débats contradictoires et explications diverses, **M. Gilles TARLEY**, co-Président du club de ETOILE d'AUBUNE prenant la parole en dernier,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que **M. Gilles TARLEY** déclare à la Commission au sujet de la rencontre de championnat D3, du 12 juin, Carpentras 2 - Jonquières SC2, que le club de Jonquières a fait forfait,

Considérant que **M. Gilles TARLEY** précise que cette rencontre était incluse dans les 5 dernières journées du championnat Seniors D3,

Considérant que **M. Gilles TARLEY** indique que, de ce fait, selon le règlement sportif, le club de Jonquières aurait dû être sanctionné de 12 points de pénalité, Après application de cette pénalité, ce club serait alors classé 11^{ème}. L'équipe de l'ETOILE D'AUBUNE 9^{ème} dans ce nouveau classement, serait donc maintenue en D3.

Considérant que **M. Gilles TARLEY** indique que l'exclusion du championnat de l'équipe de Carpentras, puis sa réintégration a perturbé l'ordre des rencontres, cela entraînant un manque d'éthique vis-à-vis des autres clubs. En outre, il signale, dans son rapport écrit, que n'a pas été respecté le fait de disputer les 2 dernières journées le même jour, à la même heure.

Considérant que **M. Gilles TARLEY** ajoute que l'appel de son club est motivé par le fait que la descente en D4 de l'équipe 2 entraînerait le départ du club de plusieurs joueurs, ces derniers ne voulant pas disputer un championnat qui n'est pas arbitré par un officiel.

Attendu que la Commission précise que la rencontre en question, Carpentras 2 - Jonquières SC2, du championnat D3 poule B, programmée à l'origine en journée 20, le 27 mars 2022, s'est déroulée le 12 juin, étant de ce fait le dernier match joué par l'équipe de Jonquières pour la saison 2021/2022,

Attendu que la Commission rappelle, comme l'a indiqué **M. Gilles TARLEY**, l'article 6 de l'ANNEXE 13 relatif au BONNUS/MALUS :
"Sauf cas particuliers justifiés, dans toutes les compétitions où la règle du bonus/malus est en application, lorsqu'un ou plusieurs forfaits seront constatés à l'occasion des cinq dernières rencontres du championnat, les mesures suivantes seront appliquées :

- Constat du 1^{er} forfait = retrait de 12 points (...)"

Attendu que la Commission précise que le match concerné était programmé au calendrier pour la saison 2021/2022 lors de la 20^{ème} journée sur un total de 26 journées, il ne faisait donc pas parti des cinq dernières journées du championnat,

Attendu que la Commission précise qu'en l'espèce, la réglementation doit être comprise comme s'appliquant aux cinq dernières journées fixées par le calendrier et non aux rencontres effectives.

Avant de quitter la salle d'audience, **M. Gilles TARLEY** a tenu à signaler que son club était candidat pour un éventuel maintien en championnat Seniors D3 en cas de désistement d'une équipe. La commission se devait de faire connaître sa requête.

Par ces motifs,

La Commission Générale d'Appel CONFIRME la décision de 1^{ère} instance.

Le Président
M. Robert SCHNEIDER

Le secrétaire de séance
M. Jean Paul MANIERE

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 29 Août 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

En réponse aux clubs en général et plus particulièrement ce jour à NYONS et ALTHEN : En cas d'indisponibilité d'utiliser vos installations il faut trouver un terrain de repli.

D1 :

Le match N° 24891324 **COURTHEZON JONQUIERES / SORGUES ESP** du 04/09 se jouera à 15H00

D3 :

En réponse aux VALAYANS :

Les changements d'avant saison sont effectués dans l'intérêt des clubs et de la compétition suite à divers problèmes rencontrés.

Poule B :

BOLLENE FOOT (10) et **VELLERON SO (11)** changent de grille pour permettre à **BOLLENE FOOT** et **BOLLENE RCB** de ne pas occuper le même stade à la même date.

VELELRON SO jouera la 1^{ère} journée à l'extérieur

Poule C :

Suite au non-engagement de l'**AC AVIGNON**, **BOLLENE RCB 2 (D4)** accède en D3 le club de Bollene a donné son accord pour évoluer en poule Sud

D4 :

Poule A :

Engagement de **AUTRE PROVENCE 3** qui prend la place de **BOLLENE RCB 2**

Poule B :

PAYS D'APT prend la place de **AC AVIGNON**

Poule C :

BOLLENE FOOT 2 prend la grille 12.

Engagement de **LES MINOTS DU VASIO 2** avec la grille 11

Poule E :

Matches **LES ANGLES / BC ISLE** du 06/11, il faut l'accord écrit du club adverse (non joint à votre demande)

Poule D :

FC APT prend la place de **VELLERON SO 2**

Poule F :

SO VELLERON 2 prend la place de **FC APT**. Motif : inversion entre **VELLERON** et **BOLLENE FOOT**.

SECTEUR COUPE

Ci-joint le tirage de la Coupe Grand Vaucluse à jouer le **Dimanche 11/09 à 15H00**

CAVAILLON ARC 1 / PERTUIS USR 1
A.S. RASTEAU 1 / AUTRE PROVENCE U.S 1
A.S. SAHUNE 1 / CADEROUSSE US 1
BEDARRIDES AS 1 / COMETE S. SARRIANS 1
AVENIR GOULT ROUSSIL 1 / TARASCON SC 1
BOLLENE FOOT 1 / MONTFAVET SC 1
ISLE BC 1 / TRAVAILLAN F.C. 1
AVIGNON CFC 1 / CALAVON FC 1
GRAVESON ENT 1 / CARPENTRAS F.C. 1
ST JEAN GRES FONTV. 1 / ESPE. SORGUAISE 1
CHEVAL BLANC FC 1 / AS LES VALAYANS 1
F.C. VILLENEUVE 1 / AVIGNON OUEST F.C 1
F.C. CABANNAIS 1 / VELLERON SO 1
FOOTBALL CLUB APT 1 / LACOSTE US 1
GORDIENNE ESPERANCE 1 / BOLLENE RCB 1
FC ST ETIENNE GRES 1 / MOURIES ENT 1
MIRABEL US 1 / NOVES O. 1
LES MINOTS DU VASIO 1 / VISAN JS 1
MJC V BOLLENE 1 / PIOLENC AS 1
NYONS F.C. 1 / MORIERES ACS 1
BARBENTANE O. 1 / VAL DURANCE FA 1
EYRAGUES O. 1 / CHATEAURENARD FA 1
OPPEDE MAUBEC LUBERO 1 / U.S. LAPALUTIENNE 1
ALTHEN SC 1 / SP.C. ROGNONNAIS 1
MONDRAGON SC 1 / F CADENET LUBERON 1
SUD LUBERON ENT. S. 1 / SP.O. MORNASSIEN 1
LE THOR U.S 1 / GADAGNE SC 1
U.S. GRES ORANGE 1 / SP. COURTHEZON JONQUI 1
PLAN D'ORGON 1 / ST.O.C. VILLELAURE 1
U.S. SERIGNANAISE 1 / PROVENCE R.C 1
ST SAT AVIGNON US 1 / AV.S. VIOLESIEN 1
U.S. TOURAINE 1 / MONTEUX O. 1
VENTOUX SUD FC M/B 1 / U.S BARTHELASSE 1
LES VIGNERES - Exempt

Le prochain tirage aura lieu le **Lundi 12/09** à jouer le 25/09

Réunion du Mardi 30 Août 2022

Présents : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO

SECTEUR CHAMPIONNAT

Suite à décision du Comité de Direction de réintégrer l'équipe 2 de CAUMONT FC en D2 Poule A, beaucoup de changements interviennent dans le calendrier, Sont concernés la poule D2 A et toutes les Poules de D3 et D4.

L'établissement d'un calendrier pour la Poule de D2 A est établi avec une grille à 14 clubs dont 1 exempt avec 26 journées de championnat.

Il reste évident que les dates et les levers de rideau ne seront plus les mêmes avec tous les inconvénients qui en découlent.

Un nouveau calendrier va être diffusé, il appartient aux clubs d'en prendre connaissance.

D3 :

Poule D :

EYRAGUES O. 2 remplace CAUMONT 2 (Promu en D2)

D4 :

Poule B :

LES MINOTS DU VASIO 2 prend la place laissée libre par PAYS D'APT.

Poule D :

PAYS D'APT quitte la poule B et remplace EYRAGUES 2 (Promu en D3).

SECTEUR COUPE

Il faut rajouter le match :

LES VIGNERES / PAYS D'APT

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 Août 2022

Présents : M. GARCIA (Président) MM. BOCHET, ABEILLE, DANY, POLI.

Excusés : Mme NICOLAS.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Reprise des championnats

Toutes les catégories D1 et U19 D2 : les 17 et 18 Septembre 2022

D2 : le 2 Octobre 2022

Brassage U14 : Le 1^{er} Octobre 2022

Brassage D2/D3 : Le 2 Octobre 2022.

Championnat D1 – Constitution des poules

De très nombreux désistements d'équipes nous ont contraint à des modifications importantes dans la composition des poules D1, en fonction des classements de fin de saison 2021/2022.

Modifications intervenues :

U15 :

Retrait : AVIGNON AC 2

Promu : En cours

U16 :

Retrait : AVIGNON AC 2, AVIGNON OUEST

Promu : CARPENTRAS FC, TOUR D'AIGUES US

U17 :

Retrait : AVIGNON AC 2, SUD LUBERON

Promu : MAILLANE SDE, TARASCON FC

U18 :

Retrait : AVIGNON AC 2, MONTEUX O

Promu : ISLE BC, GORDES ESP

U19 :

Retrait : LES ANGLÉS EMAF, CAMARET AS, PLAN D'ORGON US

Promu : COURTHEZON SC, CHEVAL BLANC

Courrier de l'ARC CAVAILLON :

Vous nous sollicitez pour pouvoir disputer les rencontres de U18D1 soit le samedi à 20h00, soit la dimanche matin.

Cette catégorie évoluant le Samedi après-midi, il vous appartient de demander, au cas par cas, l'accord de vos adversaires et de transmettre la fiche de modification de match 15 jours avant la date prévue pour la rencontre.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 29 Août 2022

Présents : MM. BES, Le GALL, Mme NOVELLI, WIDORSKI

Excusés : Mme RAOUX, ZANDOMENIGHI

Assistent à la séance : Mme BERNARD

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT U15 F (U15F 2008, U14F 2009, U13F 2010)

EQUIPES ENGAGEES : PAYS D'APT FOOTBALL, FC CARPENTRAS, ST JEAN DU GRES

EQUIPES PRE ENGAGEES : JS APT, E AUBUNE, US CADEROUSSE, FC CHEVAL BLANC, US TOURAINE, FC MONTEUX, NYONS FC, AS RASTEAU, LES MINOTS DU VASIO, VEDENE LE PONTET AC

Merci de confirmer votre engagement par mail ou foot club

Les rencontres sont prévues le samedi après-midi à **14h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **1 octobre 2022**

CHAMPIONNAT U18F – (U16F 2007, U17F 2006, U18F 2005)

EQUIPES PRE ENGAGEES U18F A 11 : US CADEROUSSE

EQUIPES PRE ENGAGEES U18F A 8 : JS APT, US CADEROUSSE, US TOURAINE, AS RASTEAU.

Merci de me confirmer votre engagement par mail ou foot club

Les rencontres sont prévues le samedi après-midi à **14h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **1 octobre 2022**

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 (2004,2003,2002 A 1986) (SURCLASSEMENT 1 U17F 2006)

EQUIPES ENGAGEES : O BARBENTANE, ENT AGR-BONNIEUX FC, ST JEAN DU GRES

EQUIPES PRE ENGAGEES : BEDARRIDES AVS, FC CHEVAL BLANC, LE THOR US, LES VALAYANS AS, AS RASTEAU, DENTELLES FC, LES MINOTS DU VASIO, VEDENE LE PONTET AC GORDES ESP, SUD LUBERON

Merci de me confirmer votre engagement par mail ou foot club

Les rencontres sont prévues le dimanche matin à 10h30

Date de reprise des championnats envisagée le 24 septembre 2022

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11 (2004,2003,2002 A 1986) SURCLASSEMENT 3 MAXIMUM U17F, 3 MAXIMUM U16F)

EQUIPES ENGAGEES : E. AUBUNE, FC AUREILLE, CO CABANNES, O EYRAGUES, LES ANGLES EMAF, FC MONTEUX, FC ST REMY, TRAVAILLAN FC

EQUIPES PRE ENGAGEES : FC ENTRAIGUES, US TOURAINE, VENTOUX SUD FC, MORIERES ACS.

Merci de me confirmer votre engagement par mail ou foot club

Les rencontres sont prévues le dimanche matin à **10h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **24 septembre 2022**

CHAMPIONNAT U13F A 8 (U13F 2010,U12F 2011,U11F 2012)

EQUIPES ENGAGEES : FC CARPENTRAS, ST JEAN DU GRES, BC ISLE

Merci de me confirmer votre engagement par mail ou foot club

Les rencontres sont prévues le samedi matin à **10h30**

Date de reprise des championnats envisagée le **1 octobre 2022**

**PLATEAU U10F U11F (U11F 2012,U10F 2013)
SURCLASSEMENT (3 MAXIMUM U9F 2014)**

EQUIPES ENGAGEES : BC ISLE

RENTREE DU FOOT FEMININ 2022 2023

Le District organise **Samedi 8 Octobre 2022** à ROBION STADE E. DI MECO.

Les écoles de Foot Féminines sont invitées à participer à la rentrée du foot.

ATTENTION ce plateau se déroulera :

U6F à U9F de 10H à 12H30

U10F U11F de 14H à 17H

Des informations seront envoyées ultérieurement dans les boîtes mail des clubs.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 26 AOUT 2022

Présents : Mme GARCIA Elodie (Présidente de la Commission), MM. COMBE, GOUSSET, THIABAUD, LAURENT, MME BERNARD (Conseillère pédagogique), MM. JAGER (CTD).

Excusés : MM. ZANDOMENEGHI, MM. ZEDGUENIDZE.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

RENTREE DU FOOT ANIMATION 2022



- **Samedi 10 septembre 2022** pour les catégories **U12-U13** les Éducateurs sont conviés à la Réunion de rentrée du foot au **District de 8H30 à 12H**.
- **Samedi 17 septembre 2022** pour les catégories **U10-U11** sur les Sites de **CAMARET - PERNES - ENTRAIGUES** et **ST REMY**. Les convocations sont envoyées par mail aux clubs. 1 seule équipe par club doit être représentée.
- **Samedi 24 Septembre 2022** pour les catégories **U8-U9** sur les Sites de **CALAVON (Robion) - LE THOR - DENTELLES**. Les convocations sont envoyées par mail aux clubs. 1 seule équipe par club doit être représentée.
- **Samedi 01 Octobre 2022** pour les catégories **U6-U7** sur les Sites de **CHEVAL BLANC - NOVES - ORANGE**. Les convocations sont envoyées par mail aux clubs. 1 seule équipe par club doit être représentée.

Les rentrées du foot doivent permettre de vivre un rassemblement idéal, que ce soit en **Foot à 5 (U8-U9) – Foot à 5 (U6-U7)** mais aussi en **Foot à 8 (U10-U11) !**

RASSEMBLEMENT ? = Un moment de CONVIVIALITÉ – Une ORGANISATION adaptée – Des ÉMOTIONS partagées

C'est une journée qui permet de mettre en évidence nos valeurs :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLÉRANCE – SOLIDARITÉ

Les Rentrées du Foot sont mises en place et organisées par le District du Grand Vaucluse de Football et ses techniciens : M. Jonathan JAGER et Mounir BENSALAH.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 1^{er} Septembre 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX, Jean-Luc BOUVERAT, Michel CORBIERE, Benjamin STORCK

Excusé (s) : MM. Jean LECCELLIER, Jean-Paul LASSAGNE.

CDTIS à CRTIS

Retour du listing avec dates de classement des terrains et éclairages mises à jour

Mairie à CDTIS

VILLELAURE : Situation de la demande de Fafa. Transmis au directeur

ROGNONAS : Demande de renseignement pour éclairage terrain d'entraînement. Réponse téléphonique au responsable service technique

VIOLES : Envoi fiche avis préalable d'éclairage

LAURIS : Visite de classement du stade Autheman Mardi 6 à 10h

Président

Alain Berthelot

Secrétaire de séance

Michel CORBIERE

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 29 Août 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid, VAN MEEL Alan.

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham, DONADIO Julien.

Assiste : MM. VOLPIAC Pascal, PORTALES Pascal, SPADAFORA Christopher

Reçues : MM. GOREN Ferhat, KINNOUS Chaïb

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contretemps.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

CORRESPONDANCES

ARBITRES

- M. Zaïdi SEBTI vous pouvez venir retirer votre livre un mardi de votre choix ou auprès de July
- M. ROUX Vincent une réponse vous sera faite rapidement
- M. GARCHI Ouadi en attente d'un justificatif suite à votre indisponibilité tardive
- M. LOUNISSA Rafik bien reçu votre courrier
- M. AJJANI Rachid en attente d'un justificatif suite à votre indisponibilité tardive
- M. DESOLA Cédric en attente d'un justificatif suite à votre indisponibilité tardive
- M. KARA ALI Abess bien reçu votre attestation
- M. EL IDRISSEI Jamal bien reçu votre confirmation de présence au stage du 03 septembre

- Suite à l'arrêt de **M. AJJANI Rachid** dans l'arbitrage pour une saison sabbatique, **M. CONSTANTIN Nicolas** était classé juste derrière **Monsieur AJJANI Rachid** en fin de saison 2021-2022 en D3, de ce fait il est promu en D2.

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **M. ROSSO Lloyd** 17/09/2022, 18/09/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 03/06/2023 au 04/06/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 06/05/2023 au 07/05/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 16/04/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 11/03/2023 au 12/03/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 01/04/2023 au 02/04/2023
- **M. GARCHI Ouadi** 10/09/2022 au 11/09/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 03/09/2022 au 04/09/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 11/02/2023 au 12/02/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 22/01/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 17/12/2022 au 18/12/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 07/01/2023 au 08/01/2023
- **M. ROSSO Lloyd** 19/11/2022 au 20/11/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 30/10/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 15/10/2022 au 16/10/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 25/09/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 24/09/2022
- **M. ROSSO Lloyd** 10/09/2022 au 11/09/2022
- **M. AJJANI Rachid** 27/08/2022 au 31/12/2022
- **M. ZAIM Rachid** 24/09/2022, 08/10/2022, 22/10/2022
- **M. DESOLA Cédric** 28/08/2022 au 12/09/2022
- **M. YAMLOUNI Noaman** 10/09/2022 au 12/09/2022
- **M. GARCHI Ouadi** 26/08/2022 au 28/08/2022
- **M. EL AFOUI Abdelmajid** 04/09/2022
- **Melle COLIN Emilie** 23/09/2022 au 26/09/2022
- **M. YAMLOUNI Noaman** 16/09/2022 au 19/09/2022
- **M. Hamza RAHOUNI** 17/09/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contreusement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55